PARIS (MPE-Média) - Le comité d'entreprise d'Ascoval rappelle Vallourec à ses responsabilités et se prépare à engager les actions juridiques nécessaires. Le comité d'entreprise de la société ASCOVAL entend faire part « de sa grande inquiétude quant au sort de la société et de ses salariés au regard de la position tenue par VALLOUREC ».

Dans un communiqué adressé à notre rédaction, le comité d'entreprise entend rappeler « que VALLOUREC s'est défait de l'Aciérie de Saint Saulve en Janvier 2017 tout en connaissant la situation financière très fragile de la société ASCO INDUSTRIES dont le dépôt de bilan n'a été que l'épilogue quelques mois après cette opération ». Les membres du CE déclarent avoir constaté « clairement une volonté forte de VALLOUREC de voir mourir ASCOVAL sans en assumer les coûts, laissant ainsi près de 300 familles dans une incertitude inadmissible ».

Le Comité d'entreprise entend faire respecter les droits des salariés en rappelant VALLOUREC « à sa totale responsabilité en cas de liquidation judiciaire ou d'échec du projet de plan de cession soumis au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg ». Le comité d'entreprise a, unanimement, décidé en conséquence « d'engager les actions nécessaires à la préservation de ses droits et a missionné Maîtres Hubert de FREMONT et David METIN pour ce faire. »

Cette déclaration du comité d'entreprise d'ASCOVAL intervient à un moment clé de la finalisation du nouveau projet de reprise par ALTIFORT où Bercy et les acteurs proches du dossier cherchent encore à faire entrer des investisseurs privés dans le futur tour de table d'ASCOVAL.

Voir aussi sur:

http://www.ascoval.fr

" S'informer, c'est choisir "